

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance du 14 mai 2010

Etaient présents : Mme B. CHAUVIN, MM. G. PATTE, J-L. BOULANGER, J-P. DUTREMBLEY, P. MOREL, D. NICOLAS, G. RONEY, Mme N. TOUTAIN.

Absents excusés : M. G. HOULET, Mme N. de MONTETY (pouvoir Mr Patte).

Absent non excusé : M. P. BIRON

Secrétaire de séance : Mme N. TOUTAIN

En préambule, Madame le Maire demande l'ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour : signature acte avec le Conseil Général.

Accord du conseil.

RESTAURATION ÉGLISE – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire présente les travaux de restauration de l'église (tranche conditionnelle n° 3) et précise que le montant total de l'opération s'élève à 88 205,00 € H.T. Elle indique qu'une subvention d'un montant de 8 000,00 € peut être obtenue auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Monsieur Morel, en tant que membre de l'association de sauvegarde de l'église, intervient en informant le conseil que différents partenaires ont été sollicités afin d'obtenir des aides (fondations et associations impliquées dans la sauvegarde du patrimoine).

Le conseil approuve l'opération présentée et autorise Madame le Maire à engager les démarches nécessaires en vue de l'engagement financier de la subvention.

Adopté à l'unanimité.

ABRI BUS – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire expose qu'en vue d'améliorer la sécurité des enfants empruntant le transport scolaire, un abri bus doit être installé à la Maison Blanche. Elle présente les devis des entreprises REBACZ et TRANCHANT. Elle précise qu'une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Général pour l'acquisition de celui-ci.

Le conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise REBACZ (fourniture et pose d'un abribus en bois) pour la somme de 1 561,95 € T.T.C et charge Madame le Maire de mener les démarches nécessaires en vue d'obtenir une subvention auprès du Conseil Général.

Adopté à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT CANIVEAU R.D. 45 c – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire expose qu'afin d'assainir le chemin rural dit de la Croix Marie situé en contrebas du lavoir, il est indispensable de canaliser les eaux pluviales émanant de la route

départementale 45 c. Elle communique le devis établi par l'entreprise MAUGER et qui s'élève à la somme de 1 863,37 € T.T.C. Elle précise qu'une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Général pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal décide de confier la réalisation de ces travaux à l'entreprise MAUGER et charge Madame le Maire de mener les démarches nécessaires en vue d'obtenir une subvention auprès du Conseil Général.

Adopté à l'unanimité.

TARIFS CONCESSIONS CIMETIÈRE

Madame le Maire communique le tarif actuel des concessions, à savoir 160,00 € pour une concession perpétuelle et 120,00 € pour une concession trentenaire. Elle propose de supprimer les concessions perpétuelles et de mettre en place des concessions cinquantennaires et de maintenir les concessions trentennaires.

Elle précise que l'aménagement du columbarium (cavernes) sera prochainement terminé et qu'il y a lieu d'en fixer la durée ainsi que le tarif de cession.

Le conseil décide de :

- de fixer à 320,00 € le tarif d'une concession cinquantenaire ;
- de fixer à 240,00 € le tarif d'une concession trentenaire ;
- de fixer à 250,00 € le tarif d'une caverne pour une durée de 50 ans

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU PRINCIPE D'UNE CARTE COMMUNALE

Madame le Maire rappelle l'opportunité et l'intérêt pour la commune de se doter d'un document d'urbanisme. La carte communale permet de clarifier l'application du règlement national d'urbanisme, notamment en fixant un périmètre pour la délivrance des autorisations de construire. Elle indique également que la commune deviendra compétente en matière d'autorisation d'occupation des sols, sauf si le conseil municipal décide de maintenir la compétence de l'Etat.

Le conseil adopte le principe d'établir une carte communale.

Le conseil demande à l'Etat qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études et sollicite Madame le Président du Conseil Général pour l'attribution de toute aide et subvention possible en ce domaine.

Adopté à l'unanimité.

CARTE COMMUNALE – CHOIX DE L'ÉQUIPE D'URBANISTES

En exécution de la délibération du conseil municipal du 12 septembre 2009, ayant prescrit l'élaboration d'une carte communale, et conformément au code des marchés publics, Madame le Maire a procédé à une consultation directe des cabinets suivants :

- Agence B2	7 176,00 € T.T.C.
- N.I.S.	8 611,20 € T.T.C.
- Agence SCHEIDER	8 372,00 € T.T.C.
- TOPOS Normandie	3 989,00 € T.T.C.

Le conseil retient l'offre de TOPOS Normandie et autorise Madame le Maire à signer un marché de services en vue de l'établissement de la carte communale pour un montant de 3 989,00 € T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Madame le Maire propose au conseil de revaloriser le montant des indemnités attribuées aux élus. Elle précise qu'actuellement l'indemnité du maire est basée à hauteur de 12 % de l'indice 1015 et celle des adjoints à hauteur de 1,80 %.

Le conseil décide, avec effet au 1^{er} juin 2010, de fixer le montant des indemnités pour le maire (15 % de l'indice 1015) ; pour le 1^{er} adjoint (1,80 % de l'indice 1015) et pour le 2^{ème} adjoint (5 % de l'indice 1015).

Adopté à l'unanimité.

PARCELLES CARREFOUR DE LA CROIX D'HEULAND

Madame le Maire présente au conseil le projet d'acte administratif d'aliénation devant être entériné entre le Conseil Général du Calvados et la commune relatif à la cession de parcelles. Ces parcelles cadastrées A 590 (ex 545), A 592 et 593 (ex 553) cédées à la commune constituent des surplus non utilisés lors de l'aménagement du carrefour de la Croix d'Heuland. Cette cession est consentie moyennant l'euro symbolique.

Le conseil accepte la cession des parcelles cadastrées A 590, A 592 et A 593 et autorise Madame le Maire à signer l'acte administratif

Adopté à l'unanimité.

TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ MAIRIE ET ÉGLISE

A réaliser rapidement à l'église.

AMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE (W.C.)

Madame le Maire rappelle que cet aménagement a été évoqué à de multiples reprises, étudié avec différents devis qui ont été jugés trop onéreux. Et dernièrement, depuis novembre 2009, Mr Houlet devait contacter une nouvelle entreprise, devis non communiqué à ce jour.

Maintenant, Madame le Maire souhaite que ce dossier aboutisse dans les plus brefs délais (un mois maximum).

HONORAIRES ARCHITECTE

Maintien d'un contentieux par rapport au paiement des honoraires de Monsieur Pougheol pour le dernier programme de restauration.

ENTRETIEN DU CHEMIN DU MOULIN TROUSSEL

En raison de l'état délabré de ce chemin, travaux urgents à réaliser. Devis entreprise MAUGER retenu pour la somme de 3 265,08 € .T.T.C.

TRAVAUX CHEMINS CROIX MARIE, DERAINE ...

Subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipeement obtenue pour le chemin de la Croix Marie. Travaux à engager en 2010.

Aucune subvention pour les chemins Deraine et Colombier. Travaux d'investissement reportés et nouveau dossier de demande de subvention D.G.E. à constituer en 2011.
Décision : effectuer des travaux d'entretien pour le chemin Deraine.

Douville-en-Auge, le 22 mai 2010